

Fiche de synthèse – Bilan des émissions de gaz à effet de serre – CCAS de Toulon

Le présent bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) a été réalisé à l'aide de la méthode Bilan Carbone® version 7.1.03 développée par © l'association Bilan Carbone et l'ADEME et, selon le guide méthodologique pour la réalisation des BEGES des collectivités version 2 conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – ville de Toulon

SIRET : 268300662

FINESS : 830210282 / 830212403

Adresse : Siège CCAS – 100 Rue des Remparts – 83 000 Toulon

Nombre de salariés : 334 agents

Description sommaire de l'activité : Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Toulon est un établissement public administratif. Il propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficulté).

Le CCAS constitue la compétence sociale rattachée à la ville de Toulon. Il intègre notamment :

- trois résidences pouvant accueillir plus de 150 personnes âgées ;
- un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de 90 lits ;
- des services d'aide ou de soins infirmiers à domicile
- un local technique qui gère le parc de véhicule et sert de magasin général
- un siège administratif accueillant le public et regroupant les différents services administratifs juridiques et financiers nécessaires au fonctionnement de la structure.

Mode de consolidation : Contrôle financier / Contrôle opérationnel

Schéma des périmètres organisationnels de la Personne morale retenu ;

L'ensemble des biens et services nécessaire au fonctionnement du CCAS et au travail des agents dédiés en 2012 a été pris en compte dans l'étude.

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)

Le bilan porte sur les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (SCOPE 1, 2 et une partie du 3).

Les émissions directes, c'est-à-dire produites par des sources contrôlées par le CCAS :

- consommation de gaz naturel et de fioul des chaudières pour le chauffage ;
- consommation d'autres combustibles (butane, propane...) ;
- consommation de carburants des véhicules du parc auto ;
- fuites de fluides frigorigènes des climatiseurs de la ville...

Les émissions indirectes associées à l'énergie, causées par la consommation : d'électricité (la production est sous la responsabilité de producteurs agréés (EDF, GDF...), de vapeur, chaleur ou de froid via des réseaux adéquats.

Les autres émissions indirectes qui sont issues de sources non contrôlées directement par le CCAS mais dont ce dernier porte une responsabilité, telles que :

- les déplacements domicile-travail des employés ;
- les repas fournis aux personnes âgées ;

Le tableau réglementaire présenté ci-après présente les trois scopes en détail.

2. Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting : 2012

Année de référence : 2012

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) : pas de modification

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

Confer tableau page suivante

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

Confer tableau page suivante

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2

Confer tableau page suivante

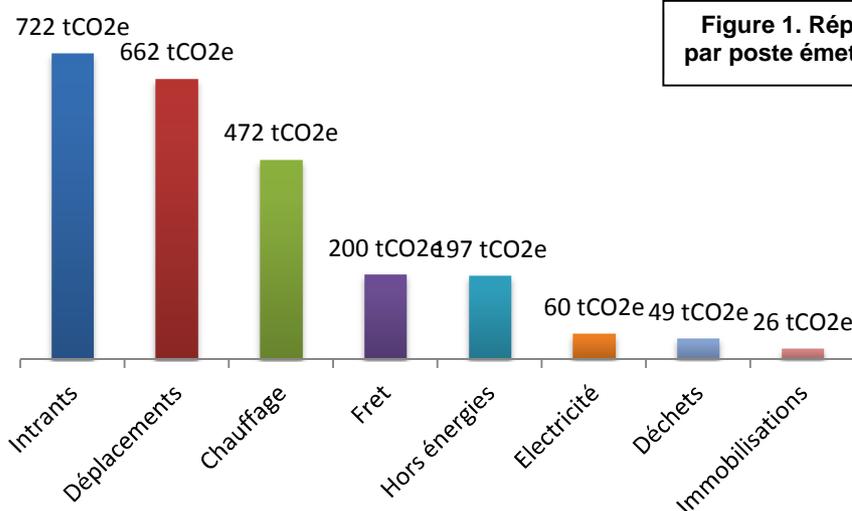


Figure 1. Répartition des émissions par poste émetteur du Bilan Carbone®

Les points 3, 4 et 5 sont présentés dans le tableau réglementaire BEGES ci-dessous (émissions opérées)

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	392	0	0	0	398	0	20	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	208	0	0	0	210	12	24	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	197	0	100	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	600	0	0	0	805	12	144	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	47	0	6	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	47	0	6	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	99	1	0	0	141	-12	11	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	714	0	321	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	26	0	15	0
	11	Déchets	29	1	0	0	49	44	36	-13
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	1	0	0	1	1	0	1	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements								
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	6	0	0	0	8	4	4	-4
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	134	2	0	1	940	35	389	-17



6. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les émissions totales ont été estimées par le Bilan Carbone® à **2 388 tCO₂e** avec une incertitude de plus ou moins 866 tCO₂e, soit de 36 %. Ces incertitudes sont issues des données, des hypothèses posées mais aussi des incertitudes intrinsèques des facteurs d'émissions.

Pour chaque poste d'émissions, les incertitudes sont plus ou moins importantes en fonction des données initialement fournies. Ainsi, pour un manque de données important l'incertitude est évaluée maximale (50 %) alors que dans le cas contraire elle est faible voire nulle. La figure ci-dessous permet de rendre compte des émissions par poste et des incertitudes qui leur sont associées.

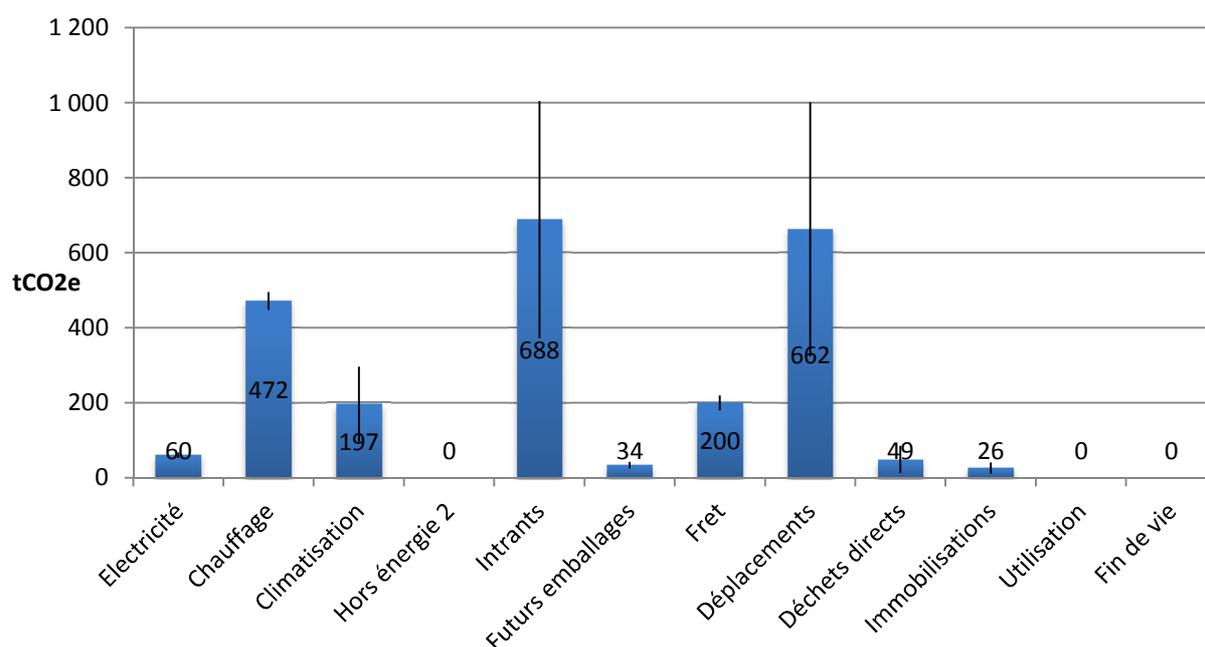


Figure 2. Emissions de gaz à effet de serre par poste émetteur avec les incertitudes associées

7. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de postes d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES.

Dans le bilan réalisé, il n'a été exclu aucun poste d'émissions relevant du périmètre réglementaire.

Par contre, il a été décidé d'écarter certains des postes d'émissions relevant du scope 3 pour absence de données ou par nécessité d'entreprendre des enquêtes préalables, notamment pour les déplacements des visiteurs.

En effet, le nombre de visiteurs est insuffisant pour arriver à des distances parcourues et imposer une distance « fixe » surestime énormément les résultats. Ces derniers n'ont donc pas été pris en compte dans l'étude. Par ailleurs, il était difficile de comptabiliser l'ensemble des visiteurs des résidences.

8. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés

Aucun facteur d'émission n'a été modifié.

9. à partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence.

L'année 2012 est l'année de référence du premier Bilan Carbone® du CCAS.

10. Adresses des sites Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES.

Site internet : www.toulon.com

Responsable du suivi : Alexandra Lefebvre

Fonction : Responsable du service Aménagement Durable – Ville de Toulon

Adresse : ville de Toulon

Tel : 04 94 36 84 69 - 06 82 74 35 85

Mail : alefebvre@mairie-toulon.fr

11. Optionnel : Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivants.

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale :

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

- Oui
 Non

Si oui, avec quelle méthode ?

- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES

Dans le cadre de sa politique environnementale, le CCAS projette d'agir sur les leviers à sa disposition pour diminuer les émissions liées à son patrimoine et ses compétences. La démarche a débuté en 2013 par un travail commun avec les services de la Ville. Un agent formé à l'outil Bilan Carbone® de la ville a été mis à disposition du CCAS afin de réaliser ce diagnostic.

- ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

Ce bilan a été réalisé en interne par un agent formé au module 1 de la méthode Bilan carbone®.

- Coût de l'étude : Interne (1 ETP sur 3 mois)

- Durée de l'étude : 9 mois (préfiguration, temps de collecte et analyse des données importants).

